

*Questions orales***AIR CANADA**

## LA COMPARUTION DES REPRÉSENTANTS DEVANT LE COMITÉ

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Étant donné qu'on nous a remis aujourd'hui l'avis d'une réunion du comité des transports qui se tiendra cet après-midi «concernant la comparution d'Air Canada le mardi 24 mai . . . », le premier ministre, ou un de ses ministres, a-t-il ordonné aux députés ministériels qui font partie du comité, de faire de l'obstruction relativement à la comparution des représentants d'Air Canada et de son président?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, madame le Président.

## ON DEMANDE QUE LE PRÉSIDENT PRENNE UN CONGÉ

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Comme nous croyons savoir que la police, qui fait enquête au sujet du président du conseil d'Air Canada et de ses amis, doit aller entendre des témoignages dans les Antilles et en Europe et qu'on ne peut prévoir quand cette enquête prendra fin et comme le premier ministre s'intéressait suffisamment à la nomination de son ami pour se rendre en hélicoptère à son exploitation agricole afin de l'inviter à assumer la présidence du conseil, croit-il maintenant que pour protéger la réputation d'Air Canada, il ne devrait pas au moins téléphoner au président et lui demander de démissionner ou de prendre un congé en attendant que cette enquête au criminel soit terminée?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, les députés d'en face pourraient s'abstenir d'applaudir. Ces remarques tout à fait erronées sont faites par un député mal informé et mal disposé.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LA COMMISSION NATIONALE DE LIBÉRATION  
CONDITIONNELLE**

## L'ABSENCE DE POUVOIR DE RÉARRÊSTATION

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, Donald Oag a pris l'avion à Edmonton pour venir à Toronto. Il a recouvré la liberté en raison de la récente décision de la Cour suprême du Canada sur la réarrestation immédiate. Le ministre a-t-il des commentaires à faire en dehors de la simple déclaration que Oag, Wayne Sparling, Patrick Truscott, Patrick Noonan, William Smith, Scott Hyggen et d'autres détenus très dangereux seront surveillés une fois qu'ils seront sortis? Plus important encore, il y a longtemps qu'on aurait dû déposer à la Chambre une procédure applicable, mais juste, de réarrestation. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

● (1430)

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Madame le Président, les personnes que le député a nommées

sont, de fait, libérées, mais demeurent sous surveillance obligatoire. Elles sont donc tenues de se présenter régulièrement à leur surveillant des libérations conditionnelles. Je ne suis pas satisfait de cette situation; je préférerais disposer du pouvoir d'ordonner qu'ils continuent à purger leur peine jusqu'à la fin, mais je suis lié par la décision de la cour.

J'ai préparé une mesure législative et elle a été présentée au Sénat. Elle redonnera le pouvoir de réarrestation immédiate à la Commission des libérations conditionnelles. Je voudrais demander la collaboration et l'aide de tous les députés pour que cette mesure législative raisonnable et nécessaire soit adoptée.

**M. Kilgour:** Madame le Président, comme nous disons dans l'Ouest, du point de vue de la sécurité du public, le ministre ne brille vraiment pas.

## ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, le ministre sait pertinemment que la semaine prochaine le comité juridique du Sénat décidera, selon toute probabilité, que son amendement au projet de loi S-32 est irrecevable. Pourquoi n'a-t-il pas présenté un mode convenable de réarrestation immédiate devant cette Chambre-ci, élue démocratiquement?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Madame le Président, lors de l'examen des propositions que j'avais présentées au cabinet, le gouvernement a décidé qu'il serait plus rapide de les présenter au Sénat en raison des charges de travail relatives des deux Chambres. Je ne peux pas dire si cette décision est justifiée ou non, car il est impossible de savoir si la mesure législative aurait été traitée, à la Chambre, de la même façon que toutes les autres présentées par le gouvernement. Je suis heureux d'apprendre que le député est en faveur d'une mesure législative sur la réarrestation immédiate. J'espère que lorsqu'elle nous sera présentée, nous ferons tous en sorte qu'elle soit mise en vigueur aussi rapidement que possible.

\* \* \*

[Français]

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'INVITER  
LA SYRIE À RETIRER SES TROUPES DU LIBAN

**Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier):** Ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Suite à l'accord intervenu entre le Liban et Israël qui dit ceci, et je cite:

[Traduction]

«Les parties s'engagent d'un commun accord à respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'autre partie, et que les Parties conviennent que l'état de guerre entre le Liban et Israël est terminé et n'existe plus . . . »